

PRODUCTION ACÉRICOLE

COTISATION ANNUELLE		
Frais fixes	Tarif lève-tôt	Tarif régulier
	708,00\$	783,00\$
Frais variables	nombre d'entailles	\$ par entaille (cumulatif)
	< 2500	Compris dans les frais fixes
	2 500 - 5 000	0,118 \$
	5 000 - 10 000	0,039 \$
	10 000 - 20 000	0,017 \$
	20 000 - 50 000	0,0130 \$
	50 000 - 80 000	0,008 \$
	80 000 - 100 000	0,001 \$
	> 100 000	0,0001 \$
Si préparation alimentaire avec des ingrédients autres que ceux de l'érable	150,00 \$	
Avec attestation : - service - intrants - cosmétiques	140,00\$ par attestation	
Analyse d'eau (sur demande)	70,00\$	

Version anglaise certificat / annexe	20,00 \$
--------------------------------------	----------

LES FRAIS EXIGÉS PAR LE CARTV	
Les redevances d'accréditation sont établies selon un taux fixe de 15,3% des frais relatifs à l'émission de certificats et d'attestations de conformité (service) (frais fixes + frais variables + frais connexes).	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les activités de certification réalisées à l'extérieur du Québec ou selon un cahier des charges privé (dépend du nombre d'entreprises) 	200,00 \$ maximum
<ul style="list-style-type: none"> • Si plus de 4 entreprises membres distinctes 	50,00 \$ ch.

Tous les prix peuvent être modifiés en cours d'année.
Tous les prix sont assujettis aux taxes en vigueur.